INTRODUCTION A LA DOÇTRINE DE L'ÉTAT

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649773305

Introduction a la Doctrine de l'État by Georg Jellinek & Georges Fardis

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd. Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

GEORG JELLINEK & GEORGES FARDIS

INTRODUCTION A LA DOÇTRINE DE L'ÉTAT

Trieste

INTRODUCTION

h) _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

<u>t</u>2

A LA

•

-

DOCTRINE DE L'ÉTAT

.

A LA MÊME LIBRAIRIE

(T. XV de la Bibliothèque de l'Histoire du Droit et des Institutions)

Georg Jellinek. — La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Traduit de l'allemand par GEORGES FARDIS. Édition française revue de l'auteur et augmentée de nouvelles notes. Avec une préface de M. F. LARMAUDE, professeur de droit à l'Université de Paris.

÷,

1

a.

GEORG JELLINER

18967

×

ï

۲

INTRODUCTION

A LA

DOCTRINE DE L'ÉTAT

TRADUIT DE L'ALLEMAND ET ANNOTÉ

AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR ET DE L'ÉDITEUR ALLEMANDS

PAR

GEORGES FARDIS

AVOCAT, DIRECTEUR DES « ARCHIVES DIPLOMATIQUES »

EN COLLABORATION AVEC

M. CH. BOURGOING-DUMONTEIL DOCTRUR EN DROIT, LICENCIÉ EN PHILOSOPHIE AVOCAT A LA COUB DE PARIS



B 21235

PARIS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

Libraire des Écoles françaises d'Athènes et de Rome du Collège de France et de l'École Nermale Supérieure

4, Rue Le Goff

1904 Tous droits réservés GEORG JELLINEK

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BEIDELBERG

L'ÉTAT MODERNE

ET

SON DROIT

TRADUIT DE L'ALLEMAND ET ANNOTÉ

AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR ET DE L'ÉDITEUR ALLEMANDS

PAR

GEORGES FARDIS

AVOCAT, DIRECTEUR DES . ARCHIVES DIPLOMATIQUES .

AVEC LA COLLABORATION D'UN GROUPE D'AVOCATS ET DE JURISCONSULTES

PREMIÈRE PARTIE : Doctrine générale de l'état

LIVRE I : INTRODUCTION & LA DOCTRINE DE L'ÉTAT



PARIS

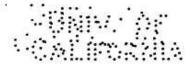
ALBERT FONTEMOING, EDITEUR

Libraire des Écoles françaises d'Athènes et de Rome du Collège de France et de l'École Normale Supérieure

4, Rue Le Goff

1904 Tous droits réservés

T.



÷

LIVRE I

1.

INTRODUCTION A LA DOCTRINE DE L'ÉTAT

÷

- Convertor Collifornia

PRÉFACE A L'ÉDITION FRANÇAISE

C'est un fait véritablement heureux à constater qu'en matière de science politique les relations entre la France et l'Allemagne soient devenues en ces derniers temps plus suivies et plus intimes. L'exclusivisme national est incompatible avec la science. Celle-ci ne saurait prendre son plein essor que par le contact des différents peuples et l'émulation qui en est la suite. Rien n'est plus fécond, en effet, que la lutte des esprits et le choc des idées : ils frayent la voie à la vérité.

Je me félicite que mon ouvrage ait justement trouvé son traducteur en M. Fardis. Il y a peu de personnes en France auxquelles le droit public allemand soit aussi familier : M. Fardis y a consacré de longues études en Allemagne. Il est, de plus, mieux qualifié que personne par sa connaissance de la langue allemande de servir de trait d'union entre l'esprit français et l'esprit allemand. On a pu

ं

PRÉFACE

11

constater en France un grand nombre d'erreurs, de malentendus sur les doctrines allemandes : elles ont pour la plupart leur origine dans une insuffisante intelligence de la langue. La présente traduction y apportera, grâce à ses efforts, un éclaircissement et un correctif.

J'ai revu cette traduction et j'ai cru devoir apporter à l'édition allemande certaines modifications. Nous avons notablement abrégé, ou même laissé de côté la polémique contre certains ouvrages de droit public allemand qui ne présentent pas une importance suffisante à nos yeux. Par contre, tous les ouvrages français, parus depuis 1900, sur des matières relatives à mes développements, se trouvent dans la présente édition mentionnés au moins brièvement. La littérature allemande récente n'a été utilisée que sur les points essentiels; en particulier lorsqu'il s'est agi de réfuter, d'ailleurs de la façon la plus brève, quelques critiques faites à notre doctrine; ainsi, la différence entre l'édition allemande et l'édition française n'est pas très sensible.

L'AUTEUR.

Heidelberg, 13 octobre 1903.